



La mairie de Saint-Denis doit prendre position dès maintenant et ne pas s'engager dans l'application de la réforme des rythmes scolaires.



SAINT-DENIS

Abrogation du décret Rythmes Scolaires

Tous en Grève le 14 novembre !

Déjà des communes suspendent l'application... (ex : Crillon dans l'Oise, Boves dans le Somme)

Déjà, des communes prennent position et annoncent qu'elles ne mettront pas en place en 2014... (ex : Janvry dans l'Essonne, Jarny en Meurthe-et-Moselle ...)

La mairie de Saint-Denis peut faire de même !

GREVE NATIONALE - JEUDI 14 NOVEMBRE

Pour l'ABROGATION DU DECRET SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

A l'appel des fédérations nationales

FO Services publics et de santé – FNEC-FP-FO (enseignement) – CGT Services publics – CGT éducat'ion – SUD éducation – SUD collectivités territoriales

Un désastre partout où la réforme est mise en place...

Partout où elle est mise en place (Aubervilliers, Bondy, Paris, etc.), cette réforme n'entraîne que mise en danger des enfants, fatigue des enfants et des personnels, perte de repères, confusion entre scolaire et périscolaire, dégradation des conditions de travail, non respect des règles statutaires, tensions entre les différentes catégories de personnels...

Partout où c'est mis en place, les partisans de la réforme des rythmes scolaires cherchent à opposer enseignants et personnels communaux..... Diviser pour mieux régner ?

Les syndicats FO des territoriaux et des enseignements de Saint-Denis refusent de tomber dans ce piège.

Transférer l'école aux collectivités territoriales, créer la confusion entre scolaire et périscolaire, remettre en cause les statuts des personnels...

Tout démontre aujourd'hui, que la réforme Peillon n'est pas une question de rythmes. En fait il s'agit de commencer à transférer l'école aux collectivités et associations, par la mise en place d'un PEDT (projet éducatif de territoire) qui « *peut s'ouvrir à l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires* » (circulaire sur les PEDT, circulaire d'application de la réforme des rythmes scolaires)

Ainsi, il s'agit de créer la confusion totale entre le scolaire et le périscolaire, entre les personnels... pour faire éclater les droits des personnels et donc leurs statuts, pour faire éclater le cadre de l'école publique, aujourd'hui dépendante de l'Education Nationale, et donc de l'Etat (et non des collectivités territoriales).

C'est pour cette raison que déjà, l'an dernier, le Snudi FO de Saint-Denis (instituteurs et professeurs des écoles) et le syndicat FO des territoriaux de Saint-Denis (personnels communaux) se prononçaient pour l'abandon du projet de réforme des rythmes scolaires et demandaient au maire de ne pas appliquer la réforme à la rentrée.

Cette exigence, la mobilisation des personnels et l'unité des syndicats FO territoriaux – Snudi FO - SNUipp – Sud éducation – Sud collectivités territoriales – de Saint-Denis a permis que la mairie de Saint-Denis n'applique pas à la rentrée.

Ce que nous refusons en 2013 n'est pas plus acceptable en 2014 !

Malheureusement, tout ce que nous craignons s'est vérifié dans les villes où la réforme est mise en place. Malheureusement, cela a bien souvent dépassé nos prévisions. Il est hors de question de vivre cela !

Pour FO c'est oui à l'Ecole publique qui doit rester nationale. C'est oui aux activités artistiques, culturelles, sportives et de loisirs qui doivent disposer des moyens nécessaires en locaux, en animateurs formés...

Mais c'est non à la confusion des deux ! C'est non aux dégradations des conditions de travail.

C'est non à la réforme des rythmes scolaires !

C'est pour cette raison que les syndicats FO des territoriaux et des instituteurs de Saint-Denis s'inscrivent pleinement dans l'appel national à la grève le 14 novembre pour l'abrogation du décret et s'adressent à la mairie de Saint-Denis pour que, dès maintenant, elle prenne position et refuse de s'engager dans l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Saint-Denis, le 4 novembre 2013